

Montréal le 15 août 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Hélène Sicard L. LL
Avocate
5175 de la Concorde
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 0G1

**Objet: Énergir - Demande concernant la mise en place de mesures
relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Dossier R-4008-2017**

Maître Sicard,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre du 15 août 2022
requérant un délai pour déposer la preuve de l'ACEFQ dans le dossier mentionné
en objet.

Eu égard aux motifs invoqués, la Régie accueille cette demande de délai et attendra
donc le dépôt, **d'ici 16h, le 16 août 2022**, de la preuve de l'ACEFQ relative à
l'Étape D.

Veillez agréer, Maître Sicard, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl